

33/1°) - Autorisation spéciale.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'utiliser une plus-value constatée dans les recettes provenant des centimes additionnels, pour les opérations ci-après :

- <u>Dépenses</u> - Chap. 901 - Art.215 : acquisition de véhicules....	9 350 000.-
- Chap. 903 - Art.214 : équipement cuisine du Chaudron (S.I.D.R.).....	3 419 900.-
- Chap. 903 - Art.2 302-46 - Stade du Butor.....	3 059 460.-
- Chap. 904 - Art.214 : acquisition de matériel et de mobilier.....	300 000.-
- Chap. 904 - Art.2 302-42 - dispensaire de Domenjod	250 000.-
- Chap. 940 - Art.657 : subvention à l'Association des Maires pour 1970.....	232 220.-
- Chap. 940 - Art.626 : subvention à l'Association des Maires pour 1969.....	232 220.-
	<hr/>
	16 843 800.-

La même somme sera inscrite en recettes au Chap.977 - Art.777.

Ces opérations seront régularisées au prochain budget supplémentaire.

Je mets la question aux voix.
Adopté à l'unanimité.

Vu
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Vergereau.